

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal

Du 14 Mars 2022

Etat de présence

Le quatorze mars deux mil vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de PLANFOY, dûment convoqué dans les délais légaux le 8 mars 2022, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. LOUBET Cédric, Maire

PRESENTS : Cédric LOUBET, Maire, Mme RAPHARD Nadine, 1ère adjointe, M. GIRAUD Noël, 2ème adjoint, Mme BRAULT Christine, 3ème adjointe, Mme DURIEUX Maria, M. BEAL Cyrille, Mme OLLIER Marie-Anne, M. GEORJON Sébastien, M. BONNICI Vincent, M. JOURJON Nicolas, M. FRASZCZAK Matthieu et Mme GAMBINA Aurore, Conseillers Municipaux.

ABSENT EXCUSE : Mme Christine GACHE, Mme CLUZEL Annabelle et M. Pierre-Antoine BONNET

POUVOIRS: Mme Christine GACHE donne pouvoir à Mme Nadine RAPHARD
Mme Annabelle CLUZEL donne pouvoir à M. Noël GIRAUD
M. Pierre-Antoine BONNET donne pouvoir à M. Cédric LOUBET

SECRETAIRE DE LA SEANCE : Nadine RAPHARD

Aucune observation concernant le procès-verbal de la réunion du 3 mars 2022

FINANCES

Budget eau – Approbation du Compte Administratif 2021

Hors la présence de Monsieur Cédric LOUBET, maire, les membres du Conseil Municipal, réunis sous la présidence de Madame Nadine RAPHARD, 1^{ère} adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 du Budget EAU dressé par monsieur Cédric LOUBET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- lui donnent acte de présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

* section d'exploitation : **excédent de 7 635.58 €**

* section d'investissement : **déficit de 110 737.26 €**

- arrêtent les résultats définis tels que ci-dessus,

- approuvent à l'unanimité le compte administratif 2021 du Budget EAU.

Approbation à l'unanimité

Budget eau – Approbation du Compte de Gestion 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de monsieur LOUBET Cédric :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurants au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation à l'unanimité

Budget eau – Affectation des résultats du Compte Administratif 2021 au Budget Primitif 2022

Le Compte Administratif 2021 du budget EAU ayant été approuvé, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats suivants au Budget Primitif 2022:

CA	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	71 530.69 €	Dépenses	223 429.65 €
	Recettes	79 166.27 €	Recettes	112 691.39 €
	Excédent	7 635.58 €	Déficit	110 737.26 €
	Report excédent exercice 2020	17 233.93 €	Report excédent exercice 2020	103 891.29 €
	Excédent de 24 869.51 € imputé au BP 2022 de la manière suivante : 6 845.97 € au c/1068 Le reste, à savoir : 18 023.54 au c/002		Déficit de 6 845.97 € imputé au BP 2022 au c/001	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats présentée par Monsieur le Maire.

Approbation à l'unanimité

Budget eau – Approbation du Budget Primitif 2022

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 101 110.51 €

Dépenses et recettes d'investissement : 290 714.48 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2022,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2022 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

	Le Budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à	101 110.51 €
BP	Le Budget d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à	290 714.48 €

Approbation à l'unanimité

Budget eau – Approbation des tarifs du service public

Monsieur Cédric LOUBET, Maire de PLANFOY, propose d'augmenter les tarifs du service public de l'eau :

- Droit fixe : **30.00€ /an** (30€ en 2015)
- Abonnement : **15.00 € /an** (15 € en 2015)
- Prix de l'eau, au m³ consommé, par tranche :
- Tranche 1 : de 0 à 300 m³ : **1.25 € / m³** (1.15 € en 2022)
- Tranche 2 : de 301 à 600 m³ : **1.14 € / m³** (1.05 € en 2022)
- Tranche 3 : plus de 601 m³ : **1.03 € / m³** (0,95 € en 2022)

Ces tarifs seront applicables au 1er janvier 2023

Approbation à l'unanimité

Budget eau – contractualisation d'un emprunt auprès de la banque postale pour les travaux de sectorisation du Guizay

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de réaliser un emprunt pour le financement des travaux de sectorisation du réseau d'eau au Guizay car les canalisations sont vieillissantes donc cassent régulièrement, ce qui provoque des fuites d'eau de plus en plus récurrentes.

Après avoir fait appel à la concurrence auprès de plusieurs banques, Monsieur le Maire propose de retenir la Banque Postale, le taux retenu étant le moins disant pour la même durée d'emprunt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De réaliser auprès de la Banque Postale, un emprunt destiné à financer les travaux de sectorisation du réseau du Guizay, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Capital à emprunter : 200 000 €
Taux fixe d'intérêt : 1.50 %
Type d'amortissement : amortissement échéances constantes
Périodicité de remboursement : trimestrielle
Durée : 20 ans.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt ainsi que tous les documents y afférents.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant cette construction

Approbation à l'unanimité

Budget assainissement – Approbation du Compte Administratif 2021

Hors la présence de Monsieur Cédric LOUBET, maire, les membres du Conseil Municipal, réunis sous la présidence de Madame Nadine RAPHARD, 1^{ère} adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 du Budget ASSAINISSEMENT dressé par monsieur Cédric LOUBET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- lui donnent acte de présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- * section d'exploitation : **excédent de 2 861.99 €**
- * section d'investissement : **excédent de 5 821.05 €**

- arrêtent les résultats définis tels que ci-dessus,

- approuvent à l'unanimité le compte administratif 2021 du Budget ASSAINISSEMENT.

Approbation à l'unanimité

Budget assainissement– Approbation du Compte de Gestion 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de monsieur LOUBET Cédric :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurants au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation à l'unanimité

Budget assainissement – Affectation des résultats du Compte Administratif 2021 au Budget Primitif 2022

Le Compte Administratif 2021 du budget ASSAINISSEMENT ayant été approuvé, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats suivants au Budget Primitif 2022:

CA	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	61 440.84 €	Dépenses	44 176.16 €
Recettes	64 302.83 €	Recettes	49 997.21 €	
Excédent	2 861.99 €	Excédent	5 821.05 €	
Report excédent exercice 2020	6 416.20 €	Report excédent exercice 2020	4 694.06 €	
Excédent de 9 278.19 € imputé au BP 2022 au c/002		Excédent de 10 515.11 € imputé au BP 2022 au c/001		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats présentée par Monsieur le Maire.

Approbation à l'unanimité

Budget assainissement – Approbation du Budget Primitif 2022

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 89 795.55 €

Dépenses et recettes d'investissement : 66 391.53 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2022,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2022 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

BP	Le Budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à	89 795.55 €
	Le Budget d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à	66 391.53 €

Approbation à l'unanimité

Budget assainissement – Approbation des tarifs du service public

Monsieur Cédric LOUBET, Maire de PLANFOY propose de ne pas modifier les tarifs du service public d'assainissement (tous ces tarifs sont Hors Taxe)

- Droit fixe: **24 € HT / an** (24 € en 2022)
concerne les habitations raccordées au réseau d'assainissement collectif
- Taxe d'assainissement: **1.15 € HT / m³** (1.15 € en 2022)
concerne les habitations raccordées au réseau d'assainissement dont le rejet est traité par la station d'épuration

Participation au financement de l'Assainissement Collectif (se reporter à la délibération REF : D-7.10-2012.06.27-08)

PAC pour les constructions nouvelles au 1^{er} juillet 2012 ainsi :

- Logement non collectif**
 - Participation par logement : 5000 €
- Logement collectif**
 - Pour deux logements – participation par logement : 2 800 €
 - Pour trois logements – participation par logement : 1 860 €
 - Pour quatre logements et plus – participation par logement : 1 400 €

PAC pour les constructions existantes au 1^{er} juillet 2012 ainsi :

- Participation par logement : 2 800 €

Ces tarifs seront applicables au 1er janvier 2023

Approbation à l'unanimité

Budget Multiservices – Approbation du Compte Administratif 2021

Hors la présence de Monsieur Cédric LOUBET, maire, les membres du Conseil Municipal, réunis sous la présidence de Madame Nadine RAPHARD, 1^{ère} adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 du Budget MULTISERVICES dressé par monsieur Cédric LOUBET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- lui donnent acte de présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- * section d'exploitation : **excédent de 2 443.30 €**
- * section d'investissement : **déficit de 1 798.29 €**

- arrêtent les résultats définis tels que ci-dessus,

- approuvent à l'unanimité le compte administratif 2021 du Budget MULTISERVICES.

Approbation à l'unanimité

Budget Multiservices – Approbation du Compte de Gestion 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de monsieur LOUBET Cédric :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurants au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation à l'unanimité

Budget Multiservices – Affectation des résultats du Compte Administratif 2021 au Budget Primitif 2022

Le Compte Administratif 2021 du budget MULTISERVICES ayant été approuvé, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats suivants au Budget Primitif 2022:

CA	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	3 814.70 €	Dépenses	1 798.29 €
Recettes	6 258.00 €	Recettes	0.00 €	
Excédent	2 443.30 €	Déficit	1 798.29 €	
Report excédent exercice 2020	14 421.40 €	Report excédent exercice 2020	11 554.62 €	
Excédent de 16 864.70 € imputé au BP 2022 au c/002		Excédent de 9 756.33 € imputé au BP 2022 au c/001		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats présentée par Monsieur le Maire.

Approbation à l'unanimité

Budget Multiservices – Approbation du Budget Primitif 2022

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 23 564.70 €

Dépenses et recettes d'investissement : 22 081.03 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2022,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2022 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

	Le Budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à	23 564.70 €
BP	Le Budget d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à	22 081.03 €

Approbation à l'unanimité**Budget Chaufferie EXBRAYAT – Approbation du Compte Administratif 2021**

Hors la présence de Monsieur Cédric LOUBET, maire, les membres du Conseil Municipal, réunis sous la présidence de Madame Nadine RAPHARD, 1^{ère} adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 du Budget CHAUFFERIE EXBRAYAT dressé par monsieur Cédric LOUBET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- lui donnent acte de présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

* section d'exploitation : **déficit de 5 868.21 €**

- arrêtent les résultats définis tels que ci-dessus,

- approuvent à l'unanimité le compte administratif 2021 du Budget CHAUFFERIE EXBRAYAT.

Approbation à l'unanimité**Budget Chaufferie EXBRAYAT – Approbation du Compte de Gestion 2021**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de monsieur LOUBET Cédric :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurants au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation à l'unanimité

Budget Chauffage EXBRAYAT – Affectation des résultats du Compte Administratif 2021 au Budget Primitif 2022

Le Compte Administratif 2021 du budget de la Chauffage Exbrayat ayant été approuvé, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats suivants au Budget Primitif 2021 :

	Fonctionnement		Investissement
CA	Dépenses	43 020.89 €	Pas d'investissement car c'est le SIEL qui est propriétaire de la chaufferie
	Recettes	37 152.68 €	
	Déficit	5 868.21 €	
	Report déficit exercice 2020	12 709.35 €	
	Déficit de 18 577.56 € imputé au BP 2022 au c/002		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats présentée par Monsieur le Maire.

Approbation à l'unanimité

Budget Chauffage EXBRAYAT – Approbation du Budget Primitif 2022

Monsieur Cédric LOUBET explique qu'une rencontre a eu lieu avec le SIEL car le budget est en déficit depuis 3 ans. Des solutions ont été trouvées pour essayer d'absorber ce déficit avec notamment le report d'une année pour le remboursement du loyer 2022 de la chaufferie et l'augmentation de la redevance sur le critère de l'augmentation du prix de la plaquette de bois, c'est-à-dire de 12%.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 40 178.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2022,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2022 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

BP	Le Budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à	40 178.00 €
-----------	--	--------------------

Approbation à l'unanimité**Budget Chaufferie EXBRAYAT – Approbation des tarifs du service public**

Monsieur le Maire propose d'augmenter le tarif de la redevance sur consommation

PARTIE FIXE MENSUELLE

R2 Provision / kw installé : 25 € (24€ en 2021)

R3 Garantie / kw installé : 13.64 € (13.64 € en 2021)

R4 Quote part amo / kw installé : 21.73 € (21.73 € en 2021)

REDEVANCE SUR CONSOMMATION : 84.00 € / MWH consommés (75.00 en 2021)

Le conseil municipal adopte ces tarifs à l'unanimité.

Ces tarifs seront applicables à compter du 1er avril 2022

Approbation à l'unanimité**QUESTIONS DIVERSES**

- Opération Pilat propre le samedi 9 avril 2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30